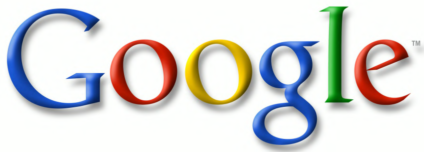



2044 103 189 072

43 Crim

JACQUES BAHAR

LE TRAITRE

Prix : 0,25 centimes

PARIS

—

1898

DU MÊME AUTEUR :

ÉTRENNES A DREYFUS

ESTERHAZY CONTRE LUI-MÊME

Fascicules in-32 raisin

PRIX : 25 CENTIMES

LE TRAITRE

Le peu de risque qu'il y aurait désormais à couvrir de boue le commandant Esterhazy, enlève tout mérite à cette opération.

Nous nous abstiendrons donc de ce sport trop facile.

Mais nous ne tiendrons quittes, ni lui ni ses protecteurs, des réponses catégoriques qu'ils doivent aux questions journellement posées par la morale publique.

Si Esterhazy est au-dessus de toute critique, qu'on nous le prouve et alors nous consentirons à ce qu'on l'enrubanne de décorations et qu'on l'enguirlande de galons.

S'il est tributaire de la critique, que l'on réponde pour lui ou par lui, une fois pour toutes.

S'il est au-dessous de toute critique, qu'on lui enlève son rouge et qu'il cesse de déshonorer la passementerie et la garance.

C'est cette identification obstinée, inadmissible, inattendue autant que déshonorante de l'Etat-Major avec Esterhazy, qui engendre toutes les haines auxquelles la foule assiste ahurie.

Les feuilles aujourd'hui esterhaziennes n'ont-elles pas, jadis, reporté l'opprobre de Baïhaut sur M. Casimir Périer son répondant, lors du procès Mariotte?

Eh bien! A votre tour, messieurs, d'endosser le stigmate du traître avéré que vous couvrez sciemment.

Il faut que le pays sache, qu'en comblant le fossé qui devrait vous séparer d'Esterhazy, vous en creusez un autre entre l'armée et vous.

Nous n'avons ni le droit ni le pouvoir de nous associer à votre crime de lèse-patrie par notre silence. Nous nous tairions ou disparaitrions, que d'autres, aussitôt, nous remplaceraient.

Quand, de gré ou de force, l'Etat-Major aura avoué la vérité, c'est le verdict de l'armée qui décidera de quel

côté se sera trouvé le sentiment du devoir, du sacrifice et du patriotisme.

***

Esterhazy est peu connu du grand public. Très soigneusement le ministère a, dès le début de la campagne, mis l'embargo sur le *Petit Journal*, l'*Echo de Paris*, l'*Intransigeant*, la *Libre Parole* et autres journaux par lesquels la diffusion efficace du mensonge sur toute la France était assurée d'avance.

La vérité n'a pas eu à sa disposition l'équivalent d'un pareil arsenal. De là sa faiblesse passagère.

Aussi le public suppose-t'il généralement qu'Esterhazy est une victime choisie par le fameux syndicat, un répondant, un homme de paille destiné à endosser les vrais crimes d'un vrai traître.

La vérité est que, sans jamais avoir cherché ni un pseudo traître, ni même la démonstration d'une trahison que l'on ne soupçonnait avoir été commise, ni par Dreyfus, ni par un autre, on est providentiellement tombé sur le plus redoutable espion que l'Allemagne ait jamais eu à sa solde, en plein cœur de l'armée française. Celui-là n'avait pas seulement commis le crime imputé à tort à Dreyfus, mais CENT SOIXANTE-DEUX CAS DE TRAHISON entre l'année 1893, date de son entrée au service de l'Allemagne, et novembre 1896, date de la publication du *fac-simile* du bordereau par le *Matin*, soit *un an avant et deux ans après* la condamnation de Dreyfus.

Alors que M. Mathieu Dreyfus ignorait encore totalement l'existence même d'un Esterhazy, le Ministère de la guerre le connaissait déjà pour un traître depuis deux ans. On l'y savait pertinemment coupable de l'infamie reprochée à Dreyfus, on l'avait exclu de l'armée sous un prétexte honorable pour ne pas, par son arrestation, ouvrir la porte à la réhabilitation d'un innocent. Mais depuis ce jour, Esterhazy fut surveillé, ce qu'il est encore aujourd'hui, très étroitement. Il l'a avoué lui-même à son journal l'*Echo de Paris*, le 17 novembre 1897, en ces termes : *Je suis, depuis quinze mois, l'objet d'une enquête du Ministère de la guerre.*

En 1896, pour déjouer cette enquête que le colonel Picquart faisait sur son compte, il eut l'audace de demander son admission comme attaché au bureau des renseignements. A l'un des deux députés chargés de cette mission, le général Billot répondit : « Celui-là aux renseignements? mais c'est plutôt à Cayenne qu'il devrait être! »

Lorsque, à son tour, M. Mathieu Dreyfus connut la

vérité (fin octobre 1897 seulement), le scandale éclata. Les lettres du général Gonse au colonel Picquart prouvent le peu d'illusion qu'avait l'Etat-Major sur le compte d'Esterhazy. Son devoir était donc de suivre honnêtement sur les preuves qu'on lui fournissait, d'utiliser celles qu'il possédait déjà lui, même à foison, — au lieu d'étouffer systématiquement, sans vergogne, tout ce qui pouvait contribuer au triomphe de la justice. Telle est la source du conflit, issu d'une trop grande confiance des hommes de vérité dans les sentiments d'honneur et de patriotisme des hommes de l'Etat-Major.

POUR NE PAS RENDRE JUSTICE A UN INNOCENT, CES HOMMES NÉFASTES LAISSENT NON SEULEMENT LE VRAI COUPABLE IMPUNI, MAIS ONT ASSUMÉ LA RESPONSABILITÉ DE TOUTES LES TRAHISONS QU'ESTERHAZY A CONTINUÉ A COMMETTRE EFFECTIVEMENT, PENDANT DEUX ANNÉES ENTIÈRES APRÈS LA CONDAMNATION DE DREYFUS.

*
* *

Qui est-il? D'où sort-il, cet Esterhazy dont on impose criminellement la promiscuité à des officiers sérieux, dévoués, silencieux et honnêtes et dont nous connaissons nous-mêmes un grand nombre ?

Il est né le 16 décembre 1847, de famille étrangère.

Lors de la Révolution, les dragons d'Esterhazy sabrèrent le peuple. Au moment du danger, Esterhazy trahit sa reine et l'abandonna.

En 1870, le général Walsin-Esterhazy dût fuir d'Alger, chassé par la population qu'il avait insultée.

Celui qui nous occupe a passé une partie de sa jeunesse en Allemagne. Il a parlé l'allemand avant de parler le français. Il a fait ses premières armes dans l'armée du Pape. Avant la guerre de 1870, il s'engagea dans la légion étrangère comme simple soldat. *Trois mois après*, on le voit orné des épaulettes de sous-lieutenant : on n'a jamais pu savoir sur quel champ de bataille ou par quelle action d'éclat il les avait décrochées.

Pendant la campagne, il passe successivement lieutenant, puis capitaine. Mais la revision des grades rectifie cet abus du galon et le replace sous-lieutenant comme devant. Il n'avance qu'en 1878, « à son tour de bête », comme on dit dans le métier.

Encore dix ans et, en 1888, c'est un capitaine, puis quatre années en font un commandant.

Avec les notes mirifiques lues au conseil de guerre, notes à donner la jaunisse aux plus brillants officiers, on s'explique mal un avancement aussi paresseux :

« Officier de la plus haute distinction, remarquablement

doué, moralité très bonne, sentiments nobles, peut aspirer aux grades les plus élevés de la hiérarchie, pousser avant que l'âge ne soit un obstacle. »

Voilà, pour le moins, le Liebig des notes de vingt Bayards. Et, avec tout cela, pas même colonel. A son âge, d'autres sont déjà généraux.

Ce mystère n'est pas sans cause. Dès que ses nombreuses victimes civiles ou militaires l'ont cru touché, les langues se sont déliées. La liste de ses méfaits a des rallonges. Ses camarades du 74e de ligne proclament par le *Figaro* que c'est, somme toute, un rastaquouère égaré dans les cadres, qu'ils ne l'ont jamais considéré comme un des leurs et que la trahison dont on l'accuse ne les étonne pas.

Sans doute un officier peut être léger, dépensier, joueur, avoir des écarts de tenue, comme dit Billot, sans pour cela être un traître. D'accord ! Mais tout dépend du nom que l'on donne aux choses.

Autant dire que Vacher, le tueur de vingt ou trente bergers, a des tics nerveux et que Carrara a un faible pour le rôti. C'est trop commode !

Si à l'appui de la découverte de la trahison d'Esterhazy on a déployé le tableau de sa vie, c'est qu'elle est celle d'un traître. Si l'Etat-Major s'était borné à dire que Dreyfus était coupable, malgré son incontestable vie privée exemplaire, au lieu de soutenir effrontément que cette vie modèle était une preuve d'infamie, on n'eut pas été obligé de leur crier : Mais ! la vie d'un traître ne peut être faite que de jeu crapuleux, de débauches, de mendicité, de faux en écritures, de faux serments, d'escroqueries et de toute une longue série d'autres trahisons. Et cette existence, c'est précisément celle d'Esterhazy, point par point !

Est-ce que les honneurs-d'armistes auraient la prétention de mieux connaître Esterhazy que ses camarades du 74e ? Oseraient-ils dire qu'ils ont le prestige de l'armée plus à cœur que des officiers d'active ? Eh bien ! qu'ont dit ces officiers, dès la dénonciation de M. Mathieu Dreyfus ? Ils ont dit : *Cela ne nous étonne pas du tout, ce n'est pas un des nôtres ; c'est un rastaquouère.*

Que tous les braillards et surbraillards de Cour d'assises nous disent ce que, dans la question, ils sont et savent plus que ces officiers !

C'est vraiment une grande misère de voir des gens de toutes conditions, qui ne confieraient pas quatre sous de marchandise, ni ne loueraient un taudis à quiconque, sur des renseignements douteux et qui pour un officier, auteur avéré des lettres abominables, vous disent d'un ton de

libéralisme hypocrite : « C'est évidemment une canaille, mais cela ne constitue aucune prévention de trahison. »

Déjà, lors de l'affaire d'espionnage de la baronne de Kaulla, qui coûta au général de Cissey sa réputation et sa vie, Esterhazy fut mis à l'index. Ses rapports et son attitude avec la séquelle d'étrangers soupçonnés furent signalés à l'Etat-Major. A Sfax, en Tunisie, ses agissements furent l'objet de rapports au ministère. Dans les orgies qu'il offrait à ses amis, il s'amusait, entre un chahut et une saoûlerie, à leur lire des documents confidentiels.

A Marseille, il entassait les faux-serments sur faux en écriture, comme partout où il a passé. Avait-il loué un appartement, une maison de campagne, pour lui ou une maîtresse, il payait le premier terme et, dès le second, il prétextait n'avoir jamais rien loué et que l'engagement de location portant sa signature était un faux.

Cela résulte d'un procès public.

Devant le juge, il demandait qu'on lui déférât le serment; puis, sur son honneur d'officier, il jurait que la signature n'était pas la sienne.

Ou bien ses diverses dupes se sont donné le mot à des années d'intervalle, ou alors c'est lui qui leur a fait le même coup, à toutes, parmi lesquelles on voit figurer, même un photographe.

Fausses créances pour se procurer de l'argent, faux reçu pour n'en pas payer, faux titres de propriété pour escroquer des notaires, — voilà les moyens employés par un aventurier affublé de l'uniforme français, pour aveugler les brèches pratiquées dans sa fortune par la dame de pique et la dame impudique.

C'est à l'aide d'une fausse lettre du général de Boisdeffre, l'appelant son ami et lui reprochant d'avoir servi de témoin à un officier israélite, lettre dont il joua comme d'une clarinette, que ce soldat très catholique fit dans le monde juif sa fructueuse et mémorable tournée de mendicité.

A ce propos, juifs et chrétiens, ont assailli de reproches les nombreux donateurs. Ils eurent bien tort. Ce n'est pas la subvention de chrétiens judéophiles qui ruinera jamais les juifs. Quant à tous les Français, ils doivent être reconnaissants par patriotisme au philanthrope juif en question, car les 10,000 francs qu'il donna ce jour-là à Esterhazy épargnèrent peut-être à celui-ci la nécessité d'aller vendre encore quelque secret militaire au colonel Schwartzkoppen.

Si, à l'église, ce paladin du Pape rendait le pain bénit, la galette de la synagogue, il la mangeait jusqu'à la der-

nière bribe, — à moins que son *impressario*, l'abbé Seigneur, ce chien d'aveugle en soutane, ne lui ait tendu sa calotte pour une *bedide gommizion*.

Le syndicat esterhasiste, celui de tous les râteliers, a vraiment mauvaise grâce à parler du prétendu syndicat de Dreyfus. Si celui-ci existait réellement, regorgeant de millions, le premier embauché en eut été Esterhazy. A l'heure actuelle, le monsieur vivrait à Bruxelles d'une rente juive, après avoir tout avoué devant notaire, preuves et documents à l'appui.

***

Nul autre que l'officier antisémite, rédacteur à la *Libre Parole* et mendigot de Kahal, donc traître, même à l'antisémitisme, ne pouvait songer comme lui à améliorer sa solde des trente et quelques mille deniers disponibles chez le colonel Schwartzkoppen. Et, seul le faussaire de lettres signées Boisdeffre pouvait avoir fabriqué la fameuse citation à l'ordre du jour pour actes d'héroïsme accomplis en Tunisie, dont ses journaux le félicitaient et que le général Guerrier, son chef, a honnêtement fait rayer de ses états de service.

Le seul ordre du jour authentique d'Esterhazy est écrit de sa main à Mme de Boulancy (la dame *volée*), dans la lettre où il exprime le désir d'attirer une maîtresse cramponne dans un guet-apens :

« Je la hais, tu peux m'en croire, et donnerais tout au monde pour être aujourd'hui à Sfax et l'y faire venir. *Un de mes spahis, avec un fusil qui partirait comme par hasard. la guérirait à tout jamais.* »

Sa seule action d'éclat, qu'il n'a pu accomplir, c'est de passer à l'ennemi avec armes et bagages :

« Si je pouvais, ce qui est beaucoup plus difficile qu'on ne croit, je serais chez le Madhi dans quinze jours. »

Mais cela exigeait du courage. Alors, avec cette haine de la France qui le talonnait, il s'épanchait dans les petites orgies offertes aux amis, en lisant à haute voix des documents militaires confidentiels. Ah ! on ne devait pas broyer du noir aux fêtes du capitaine Esterhazy, entre la cuite et le chahut !

C'est peut-être ce qui lui valut le mépris de ses supérieurs, dont il se plaignait dans ses vomissures épistolaires sur la France et son armée, qu'il y a danger aujourd'hui à séparer de lui.

Les voilà, les belles lettres que tout Français devrait se graver en la mémoire :

« Les Allemands mettront tous ces gens-là à leur vraie place avant qu'il soit longtemps. »

Avec quelle volupté il verrait les Allemands flanquer une tripotée aux généraux de Pellieux, Gonse et Boisdeffre — sur notre dos, bien entendu.

« ... Voilà la belle armée de France! C'est honteux! Et si ce n'était la question de position, je partirais demain. J'ai écrit à Constantinople: si on me propose un grade qui me convienne, j'irai là-bas; mais je ne partirai pas *sans avoir fait à toutes ces canailles une plaisanterie de ma façon.* »

Il a tenu sa parole, et la plaisanterie a d'autant mieux réussi qu'elle dure encore — grâce aux Turcs qui n'ont pas voulu de lui.

« Je regrette de tout mon cœur de n'avoir pas été à Aïn-Draham, bien que ce soit un fichu pays, et d'avoir remis les pattes dans cette *France maudite.* »

C'est la première fois qu'un trafiquant méprise ainsi sa marchandise. Quelle est celle que l'on peut vendre 162 fois de suite sans s'en dessaisir?

« ... Nos grands chefs, poltrons et ignorants, iront une fois de plus peupler les prisons allemandes. »

Ça, c'était pour Saussier; mais Billot en a pris sa part — et son parti.

N'allez pas croire qu'il n'y en eût que pour les militaires.

« ... *Je suis absolument convaincu que ce peuple* NE VAUT PAS LA CARTOUCHE POUR LE TUER; et toutes ces petites lâchetés de femmes saoûles auxquelles se livrent les hommes me confirment à fond dans mon opinion. »

Si ce peuple, qui ne vaut pas une cartouche, acclame Esterhazy, que vaut donc Esterhazy tout seul?

« Il n'y a pour moi qu'une qualité humaine, et elle manque complètement aux gens de ce pays; et si ce soir on venait me dire que je serais tué demain COMME CAPITAINE DE UHLANS EN SABRANT DES FRANÇAIS, je serais certainement parfaitement heureux. »

Restez Français, gentil commandant! Pour peu que cela dure, la dictature militaire nous placera plus à portée de votre sabre qu'à celle des lances de uhlans.

« Je ne ferais pas de mal à un petit chien, MAIS JE FERAIS TUER CENT MILLE FRANÇAIS AVEC PLAISIR. Aussi, tous les petits potins de perruquier en goguette me mettent-ils dans une rage noire. »

Un petit chien vaudrait donc mieux qu'un Français!...

Peuh! c'est peut-être vrai — naturellement pour ceux qui crient : Vive Esterhazy! Quant à la rage où le mettent les perruquiers, celui du passage du Saumon, qui a reçu les aveux du uhlan, doit y être pour quelque chose...

« ... Comme tout cela ferait triste figure dans un rouge soleil de bataille, dans PARIS PRIS D'ASSAUT ET LIVRÉ AU PILLAGE DE CENT MILLE SOLDATS IVRES.

« VOILA UNE FÊTE QUE JE RÊVE.

« AINSI SOIT-IL ! »

Eh! eh! il s'en est fallu d'un doigt en février dernier. Ils n'étaient ni cent mille, ni soldats, c'était la seule différence.

Patientez, commandant, vous l'aurez, la petite fête rouge.

C'est vous qui prendrez Paris d'assaut, et c'est ceux qui vous acclament qui seront pillés et massacrés les premiers!

« Tu te trompes complètement sur ma nature et mon caractère; je vaux certainement, au point de vue général, infiniment moins que le dernier de tes amis, mais je suis un être d'une toute autre espèce qu'eux; c'est, du reste, là-dessus, qu'on se trompe généralement sur mon compte; mais, à l'heure présente, exaspéré, aigri, furieux, dans une situation absolument atroce, je suis capable de grandes choses, si j'en trouvais l'occasion, *ou de crimes, si cela pouvait me venger.* »

Avons-nous jamais dit autre chose, à savoir que c'est un être à part et qui vaut moins que les autres?

Quel officier oserait dire : « Esterhazy me vaut! »

Ils nous remercieront plus tard de les avoir désolidarisés de celui que ses journalistes domestiqués appellent entre eux « *le pandour* ».

Capable de grandes choses ou de crimes? Erreur! Les deux ne sont pas le fait du même artisan. Esterhazy suspect à ses chefs, méprisé d'eux pour les crimes dont on le savait capable, n'a cherché qu'à reporter sa rancune sur toute la France.

Dans ces sentiments-là, on ne trouve jamais occasion à grandes actions.

Il s'est vengé, et combien terriblement, on ne le saura que plus tard. *Cent soixante-deux faits de trahison!* C'est à se demander s'il reste encore quelque chose à vendre à l'Etat-Major... Ses victimes lui lèchent les pieds par dessus le marché et des princes de sang royal l'embrassent.

Qu'on ne conteste pas l'authenticité de ces lettres. Il les reconnaît toutes, sauf — pendant un moment — le seul

passage du *uhlan*, qu'il a fini par confirmer, en dégageant de tout soupçon de falsification Mme de Boulancy. La preuve que ces lettres sont authentiques, c'est que. l'ayant soupçonnée de trahison, il la fit appeler *Dalila* par Drumont et *Salope* par Rochefort. Il eût été si simple de l'appeler *faussaire* tout de suite et de la traduire en justice. Mais quoi! plus de vingt personnes, que l'on s'est refusé à entendre, connaissent ces lettres depuis le jour où elles furent écrites, sans compter celles que le public ne connaît pas encore.

Au procès Zola, Esterhazy s'est déclaré prêt à répondre à toute question soit du Président, soit des Jurés.

Il n'est pas venu à l'idée à un seul de ces hommes, qui sont, fichtre, des Français, de dire : « Puisque vous voulez bien nous répondre, dites-nous donc, une fois pour toutes, si les lettres du *uhlan* sont de vous. ».

***

Ce qui constitue le côté faible de l'Etat-Major c'est la certitude même de l'impunité qu'à Esterhazy. Il n'a rien à redouter d'eux, il parle et déparle, il les compromet, peu lui en chaut. De là l'incohérence de ses déclarations et ses aveux cyniques. Il n'a fait aucune difficulté de reconnaître l'authenticité de la lettre suivante à Mme de Boulancy :

« Le général Saussier est un clown dont les Allemands ne voudraient pas chez eux dans des baraques de foire !

« En arrivant à Lyon, les Allemands jetteront leurs fusils et ne garderont que les baguettes pour chasser les français devant eux. »

Parbleu ! s'il n'y a que des Esterhazy pour leur manger les pieds en chemin, les Allemands nous feront encore trop d'honneur d'apporter leur Mauser à répétition, des parapluies-aiguille suffiraient.

C'est égal !... Faut-il qu'il y en ait de ces cadavres entre l'Etat-Major et son chérubin pour qu'on lui permette d'outrager ainsi un général que nous connaissons, pour notre part, comme un grand caractère ! Et s'il n'a fait que rapporter des propos d'officiers allemands, comme il le prétend, il faut cependant bien qu'il y ait mis son grain de sel, pour qu'on les lui ait tenus.

La vérité est qu'Esterhazy se moque un peu de tout ce monde. I.s vivent sur le pied de l'assistance et du mépris mutuels il ne les craint pas.

Il n'eut jamais qu'un seul moment de vraie frayeur.

Lorsque le 16 octobre 1897, *un mois avant la dénonciation de M. Mathieu Dreyfus*, la dame voilée l'eut prévenu qu'il était « brûlé », Esterhazy affolé courut chez M. de

Schwartzkoppen et lui dit : « Mon colonel, vous devriez voir la famille Dreyfus et lui affirmer que tout ce qu'elle projette est inutile, que tout son travail est du temps perdu, que vous possédez la preuve de la culpabilité de l'ex capitaine. C'EST LE SEUL MOYEN DE NOUS SAUVER TOUS LES DEUX. » M. de Schwartzkoppen répondit : « Je crois que vous êtes fou, monsieur le commandant ! » A ces mots Esterhazy sortit un revolver de sa poche et il le braqua sur le colonel.

Deux heures plus tard, il revint rayonnant lui faire des excuses. Il lui déclara qu'il ne craignait plus rien ; il raconta qu'il venait de trouver à un rendez-vous donné, DEUX OFFICIERS FRANÇAIS dont il tenait un document, grâce auquel il pouvait défier désormais tous ses ennemis. Enfin, il se disait sauvé, il savait qu'on le couvrirait.

C'est après cette scène que l'attaché militaire allemand fut rappelé à Berlin.

Depuis lors Esterhazy est tranquille, à l'abri, il ne répond plus à aucune attaque, c'est l'Etat-Major qui tient la chandelle pour lui et éclaire ainsi la religion des directeurs de journaux. D'ailleurs ceux-ci s'en tiennent au strict nécessaire. En fait d'honneur, ils ne défendent plus celui de personne, pas même le leur, tant ils ont déjà perdu du terrain.

Ils ne défendent plus que des situations et des galons qui se décousent de plus en plus des manches et des képis des malheureux qui ont arraché les siens à l'innocent de l'ile du Diable.

***

On ne saurait croire jusqu'où peut aller le puéril aveuglement d'hommes que le pays suppose occupés à la défense du pays et dont le temps se passe à combiner des mensonges de demoiselles de pensionnats, — pour être poli.

On tremble en songeant que les chefs de l'armée française peuvent s'abaisser à protéger un traitre avéré et que leur intelligence ne leur a rien suggéré de meilleur que la sotte histoire de la dame voilée. Car toute la tactique de ces pauvres soldats repose là dessus. Pour innocenter Esterhazy, il fallait détruire tout le prestige de son accusateur le plus autorisé, le colonel Picquart. Mais une telle entreprise ne permettait pas d'attendre les évènements qui n'eussent rien fourni d'eux-mêmes. Alors il fallut prendre l'offensive, tâcher de démontrer que le colonel Picquart n'était que l'affilié d'une conspiration dont M. Leblois et une maitresse du colonel auraient été les instruments. Pour le premier point on chercha à établir la violation de l'enveloppe secrète, — système qui croula au procès Zola

et qui provoqua les séances les plus passionnées — dans lesquelles le public ne comprit pas grand chose et le jury rien du tout.

Quant au second point, le comp...ère d'Esterhazy à l'Etat-Major lui remit la fameuse pièce secrète au bon moment en lui disant : « Vous prétendrez l'avoir reçue d'une dame voilée, en insinuant que c'est la maîtresse de Picquart, et qu'elle le trahit pour vos beaux yeux. Ensuite vous renverrez cette pièce à Billot avec force réclame. Le public y verra la confirmation que Picquart a soustrait des documents secrets du ministère et Billot comprendra que nous vous soutiendrons même contre lui.

Ils ont oublié, les pauvres, que la suspicion jetée sur le colonel Picquart exigeait comme complément honnête la recherche de cette amante traitresse sur qui pivote tout le complot. Or cette enquête, ils la craignent plus que le choléra, mais plus ils l'esquivent, plus elle s'impose à eux et rien ne les en saurait exonérer.

Les histoires de brigands comme celle racontée dans la *Libre Parole* du 15 novembre 1897, par Esterhazy lui-même, sont des boulets qu'il faut traîner jusqu'à la fin de ses jours et qui, tôt ou tard, vous font couler à pic.

Le voile de la dame est déjà bien fripé, on aperçoit déjà ses moustaches...

Outre ce roman à un sou, tous les protecteurs du traître et le traître lui-même invoquent comme argument inexpugnable, que Esterhazy, officier de troupe, ne pouvait avoir connaissance de documents secrets quelconques et, par conséquent, en livrer.

Leur attitude ressemble à s'y méprendre à celle de ces larrons novices qui, pendant une perquisition, ont l'œil hypnotisé par la cachette où gît le produit du larcin.

On semble vouloir porter un défi aux investigateurs de jamais trouver la source des communications qu'Esterhazy a véritablement vendus. Cependant celui-ci a été employé en 1876 à l'Etat-Major où il a conservé des relations. La fable de la dame voilée, prétendue maîtresse du colonel Picquart, trahissant son amant au profit du uhlan, a fait son temps. La fable s'est évanouie, — la dame voilée reste.

...Nous savons bien que nous brûlons, mais ce n'est pas nous qui sommes sur des charbons ardents...

***

Les journaux du bataillon sacré ont fait la sourde oreille aux déclarations si importantes de M. Henri Casella relatant ses interviews des colonels Panizzardi-Schwartzkoppen, ainsi qu'au « Récit d'un diplomate » du *Siècle* du 4 avril 1898.

Toute la vérité y est dite et nul argument, nulle insinuation ne tiennent contre ces documents.

Nous plaignons amèrement les officiers d'Etat-Major — presque tous de bonne foi au début — d'être astreints aujourd'hui à soutenir des enfantillages contre toute évidence, dont la suivante se moque de leurs efforts.

Lorsque le 29 octobre 1894 on apprit l'arrestation de Dreyfus, dont le nom ne fut publié que plus tard, M. de Schwartzkoppen alla voir son ami, alors major Panizzardi, et lui dit : *Je crois que mon homme s'est laissé pincer, l'imbécile!*

Trois jours après, apprenant qu'il s'agissait d'un officier juif, il revint chez son camarade et lui cria : *Ouf! c'était une fausse alerte, ce n'était pas mon homme.*

Mais lorsque le *Matin* du 10 novembre 1896 publia le *fac-simile* du bordereau,— troisième visite chez M. Panizzardi, avec cette exclamation : *Mon homme est pris, c'est son écriture!*

Dès ce jour, Esterhazy liquida ses rapports franco-allemands.

Le 16 octobre 1897 — UN MOIS AVANT LA DÉNONCIATION DE M. MATHIEU DREYFUS — Esterhazy allait braquer son revolver sous le nez de M. de Schwartzkoppen.

Que devient la fable que, si Dreyfus n'a jamais connu M. Schwartzkoppen, c'est qu'il traitait avec l'attaché de Bruxelles, du moment que M. de Schwartzkoppen avoue crânement avoir négocié avec Esterhazy?

Et que devient alors la fameuse carte dont le général Allonzy a parlé en Cour d'assises et où, soi-disant, un attaché militaire disait à l'autre : *N'avouez jamais nos relations avec ce juif?* — Si ces relations ont existé, pourquoi les contester après avoir précisément condamné un innocent pour ce chef. Et si elles n'ont pas existé, la fameuse carte est fatalement un faux.

Mais le caractère du faux est dans la rédaction ellemême. Le faussaire ignore qu'entre un allemand et un italien on n'emploie jamais le mot juif comme terme de mépris vu que l'Italie n'a pas d'antisémitisme. Donc l'attaché italien n'aurait pas compris. Mais le mot venant de lui, il aurait dit *cet hébreu*, car l'Italie est le seul pays où l'on dise *ebreo* au lieu de *giudeo*, alors qu'en Allemagne, Angleterre, Espagne, on dit *jude, jew* et *judio*. Et la preuve que dans ces locutions banales, chacun trahit sa nationalité par quelque négligence de langage, c'est que, comme on le voit plus haut, M. de Schwartzkoppen parlant d'Esterhazy dit : *Mon homme est pris*, alors qu'un français aurait dit : *Mon bonhomme* est pris.

Ces nuances courantes sont inconnues aux traîne-savate préposés par le gouvernement français, à la confection des faux judiciaires (section d'Etat-Major).

Si le nortonisme gouvernemental ne peut rien prouver contre Dreyfus, les vrais documents incontestés établissent le crime d'Esterhazy. Puisque l'écriture de M. de Schwartzkoppen fait foi parmi nos juges militaires, en voici un échantillon avec certificat d'origine.

Lisons la relation de M. Casella :

J'allai chez le colonel Panizzardi et lui remis la lettre dont M. de Schwartzkoppen m'avait chargé. Il la lut à haute voix devant moi. La deuxième ou troisième phrase disait : COMMENT CETTE CANAILLE D'ESTERHAZY POURRA-T-IL SE TIRER D'AFFAIRE. COMMENT POURRA-T-IL CONTINUER A VIVRE EN FRANCE, MÊME S'IL EST ACQUITTÉ?

Le colonel Panizzardi a confirmé cette entrevue et le colonel de Schwartzkoppen ne l'a pas démentie.

Cela prouve définitivement la trahison d'Esterhazy et du même coup, la fausseté radicale de la fameuse pièce secrète invoquée par l'Etat-Major : « Ce canaille de D... », lettre que le colonel Panizzardi n'a jamais écrite ni reçue. Une petite observation inédite prouve encore l'œuvre des faussaires officiels que l'on ramasse dans les bas-fonds de l'ignorance humaine. On appuie les présomptions d'authenticité sur la faute de français *ce* au lieu de *cette*; on veut faire la preuve par la négligence de langage, comme nous l'avons faite plus haut.

Malheureusement, la pièce est attribuée à M. de Schwartzkoppen, un allemand, ou à M. Panizzardi, un italien. Si l'on savait un traître mot des langues étrangères à l'État-Major, c'est cette faute même qui eut dénoncé l'animal de faussaire, car justement en allemand comme en italien, *canaille* est féminin, on dit : *diese canaille* et *questa canaglia*, et non *dieser* ou *questo*.

Lorsque l'on veut mettre un barbarisme dans la bouche d'étrangers, il faut non seulement connaître leur langue, mais savoir quel genre de barbarisme ils peuvent ou ne peuvent pas commettre. Et ceux-ci, dans leurs particularités, varient suivant le milieu social de l'individu et même suivant sa province d'origine. Le berlinois ne fait pas les mêmes fautes de français que le badois et l'officier, pas les mêmes que le voyageur de commerce.

Allez demander cela a des alcooliques opérant entre la troisième et la quatorzième absinthe.

Aussi, voyez la différence entre le vrai et le faux. Lorsque M. de Schwartzkoppen emploie le mot canaille, ce

n'est pas pour dire *ce* canaille de D..., mais *cette canaille* d'Esterhazy.

Ce témoignage allemand si précieux contre Dreyfus, quand on pensait l'invoquer en 1894, devient subitement suspect en 1898 dès qu'il s'applique à Esterhazy.

Voici comment M. Casella interpella le colonel allemand :

Quel est donc le coupable ? Avez-vous connu le commandant Esterhazy ? Lui-même a avoué ses relations avec vous. Serait-il indiscret de vous demander votre opinion personnelle sur lui ?

JE LE CROIS CAPABLE DE TOUT, répondit le colonel.

***

Nous concluons.

Nous savons que l'armée ne saurait être maculée par le contact d'Esterhazy, que la violence de la discipline lui impose. N'ayant aucun pouvoir de se prononcer, elle n'a aucune responsabilité de son silence. Dès que l'occasion s'est présentée, les officiers du 74e à Rouen ont bravement et lestement empêché le drapeau de glisser dans la fange.

Le véritable honneur de l'armée qui consiste à s'amputer un membre pourri, sans se faire tirer l'oreille, a été sauvegardé par ces messieurs. Leurs camarades de toutes armes leur serreront souvent la main plus tard, pour leur attitude crâne.

Du jour où ils ont dit : « Esterhazy traître ! Peuh ! ne vous emballez pas ! ce n'est qu'un rastaquouère ! » — Dès ce jour, l'honneur de l'armée était hors de cause à jamais. Et Esterhazy qui, *à cent soixante-deux reprises*, a vendu le pays qui n'est pas sa patrie, reste collé aux flancs — même pas de l'Etat-Major, mais de cette sentine de Gerolstein à secrets de polichinelle appelée le service des renseignements où, en matière de langues étrangères, les plus calés se feraient rendre des points par des vaches espagnoles.

Le jour approche où la force, non des hommes, mais des choses, contraindra des soldats comme les généraux de Pellieux, Gonse, Boisdeffre à s'avouer : ou complices ou victimes de cette gigantesque supercherie d'où menace de sortir le krach de l'Armée.

Et ce jour-là, ils seront bien petits, ces messieurs, mais aussi à dater de ce jour-là qui restera grand, que restera-t-il encore de grand en France ?

15 Mai 1898.

486-5-98. — VINCENNES, IMP. L. LEVY, 2, RUE LEJEMPTEL.

